

Conseil Municipal du 12 novembre 2008

A 18H30

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE RENDU INTERNET

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURECU	X			
M. PERCHE	X			
M. ORANGE	X			
Mme FICET	X			
M. JOBBIN	X			
M. LOSSON	X			
M. MOGIS	X			
M. GEMEY	X			
M. DUFOUR	X			
M. BARRE			X	
M. DEFRANCE			X	
M. MALANDRIN	X			19H30
M. LAURENT	X			
Mme CREPIN	X			
Mme LEGER	X			
M. FORTIN	X			
Mme CURDEL	X			
Mme DUROZEY	X			
M. METAIS	X			
M. BELLIERE	X			
Mme LECLERC	X			
M. CROCHEMORE	X			
Mme MORIN	X			

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nommé à ce poste : **MME MORIN**

1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2008 :

Il s'agit du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 septembre 2008.

Vote du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, par 19 voix pour et une abstention (Mme LECLERC) adoptent le compte-rendu de la réunion du 29 septembre dernier.

2) LOCATION DE BUREAUX AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :

Les Syndicats intercommunaux louent actuellement à la Mairie, les locaux rue Carnot. Ils règlent chacun 233.41 euros par mois d'où une recette pour notre Commune de 700.23 euros mensuel et 8 402.76 euros toutes charges comprises pour l'année.

Après la réintégration des services administratifs de la Commune à l'Hôtel de Ville, M. Le Maire propose de louer les locaux de l'école primaire, à hauteur de 250.00 euros par mois par Syndicat, toutes charges comprises.

Les membres du Conseil Municipal doivent donner leur accord sur le montant proposé.

Vote du Conseil Municipal :

M. GEMEY souligne qu'il n'y a pas eu de vote au sujet du refus des Syndicats intercommunaux d'intégrer les locaux de l'Hôtel de Ville.

M. Fortin ajoute que des locaux avaient été aménagés à cet effet et il s'interroge sur le devenir de cette place laissée vacante.

M. DURECU lui répond que ces bureaux pourront accueillir des associations doudevillaises et pourquoi pas, la Bibliothèque. De plus, il ajoute que l'important est de conserver ces Syndicats à Doudeville.

M. GEMEY demande les raisons invoquées par les Présidents des Syndicats pour ne pas intégrer l'Hôtel de Ville.

M. DURECU lui répond qu'il n'en connaît pas la raison et qu'il leur a fait une proposition alternative, à savoir les actuels locaux de la Mairie.

M. LOSSON précise qu'un des Présidents a d'ores et déjà effectué une recherche de local privé pour accueillir les Syndicats.

M. PERCHE souligne que la proposition faite par la Commune d'installer les Syndicats à l'école primaire a été appréciée par les Présidents.

Les membres du Conseil Municipal acceptent par 12 voix pour et 8 voix contre (MM. GEMEY, DUFOUR, LAURENT, MME LEGER, M. FORTIN, MMES CURDEL, DUROZEY, M. METAIS) acceptent de louer les locaux de l'école primaire à hauteur de 250.00 euros par mois et par Syndicat, toutes charges comprises.

3) COMPTE RENDU DE LA COMMISSION FETES ET CEREMONIES DU 14 OCTOBRE 2008 – TELETHON :

Présents : M. MOGIS
M. GEMEY
M. BELLIERE

Excusés : M. DURECU
MME MORIN

Présents : M. DESHAYE, Coordinateur Téléthon
U.S.D
Les Coureurs du Lin
Quilt en Caux
Les Nids
Hand Ball
Judo Club
Comité des fêtes de Vautuit

Animations prévues :

Pour le Judo Club : Tournoi de jeunes, le 22 novembre 2008
Pour le Hand Ball : Matchs et buvette, le 29 novembre 2008
Pour l' U.S.D : Tournoi en salle, le 05 décembre 2008
Pour les Nids : Gâteau et gadgets, le 06 décembre 2008
Pour Quilt en Caux : Atelier et vente de peluches, le 06 décembre 2008
Pour les Coureurs du Lin : Lavage de voitures, le 06 décembre 2008
Pour le Comité des fêtes de Vautuit : Repas, le 06 décembre 2008
Pour les écoles : Lâcher de ballons dans l'après midi du 05 décembre 2008, sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

PROCHAINE REUNION PREVUE LE 13 NOVEMBRE A 20H00.

Pas d'avis du Conseil Municipal.

4) PROJET DE DEMENAGEMENT DU MAGASIN CHAMPION – CORRESPONDANCE DE MADAME SELWYN :

Nous avons reçu une correspondance de Madame Victoria SELWYN, domiciliée 953 rue des Forrières, concernant le projet de déménagement du magasin Champion de Doudeville.

Une copie de cette correspondance est annexée à l'ordre du jour.

Avis du Conseil Municipal :

M. FORTIN partage l'avis de **MME SELWYN** et s'interroge sur les mesures qui seront prises concernant les ruissellements d'eau.

M.PERCHE précise que les Bassins Versants ont des projets d'aménagement sur la zone d'activités actuelle et sur l'extension à l'urbanisation prévue.

5) VENTE DU CLOS MASURE PAR LE SYNDICAT DU PAYS DU CAUX MARITIME AUX CONSORTS BLOSSEVILLE – DECISION DU CONSEIL D'ETAT :

Nous avons reçu une correspondance de la Mairie de BLOSSEVILLE SUR MER, concernant la décision du Conseil d'Etat à propos de la vente du clos masure par le syndicat du pays du Caux Maritime, aux consorts BLOSSEVILLE.

Une copie de cette correspondance est annexée à l'ordre du jour.

Avis du Conseil Municipal :

M. DURECU ne souhaite pas que le Conseil Municipal prenne part pour une partie ou pour l'autre au vu de la complexité de ce dossier. De plus, cela ne semble pas utile, ce dossier étant déféré au Conseil d'Etat.

6) COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL :

M. DURECU porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal, les lettres de remerciements reçues en Mairie suite aux décès de proches du Personnel et d'un Conseiller Municipal.

7) TRIBUNAL D'INSTANCE D'YVETOT – PROJET DE MOTION :

Nous avons reçu de la Mairie d'Yvetot, le projet de motion concernant la suppression programmée du tribunal d'instance d'YVETOT.

Cette motion est proposée à l'adoption de notre Conseil Municipal.

Une copie de la correspondance est annexée à l'ordre du jour.

Avis et vote du Conseil Municipal :

M. DURECU souhaite appuyer la démarche engagée par M. Le Maire d'Yvetot dans un souci d'un aménagement du territoire cohérent, au service des administrés.

M. GEMEY ajoute que, pour conserver une proximité des services publics et indépendamment d'une prise de position politique, les membres de l'opposition soutiendront cette motion.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de soutenir le projet de motion concernant la suppression programmée du tribunal d'instance d'Yvetot.

8) REMISE D'UN DEFIBRILLATEUR PAR LE DEPARTEMENT :

Suite au Conseil Municipal du 16 septembre dernier, nous avons reçu la fiche technique de demande de dotation du défibrillateur. Pour obtenir cet appareil, nous devons indiquer le lieu d'implantation retenu.

Lors du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite du 28 octobre dernier, il a été évoqué la possibilité d'installer ce défibrillateur dans les locaux de la Maison de Retraite. Suite à l'accord de principe du Directeur de la Maison de Retraite, M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, de retenir ce lieu d'implantation, sachant que l'accès à ces locaux est possible 24h/24, 7j/7.

Avis et vote du Conseil Municipal :

M. LOSSON explique qu'une formation est prévue pour les personnes qui devront accéder à cet appareil.

M. MALANDRIN ajoute que c'est plus un geste civique qui demande des aptitudes psychologiques, plutôt que de la technicité. De plus, il précise que la Maison de retraite est le lieu le plus approprié.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, retiennent la maison de retraite comme lieu d'implantation pour le défibrillateur.

9) BUDGET ANNEXE CENTRE DE TRI : PLAN DE REGLEMENT ET PENALITES DE RETARD – AVIS DE DEGREVEMENT GRACIEUX:

Nous avons reçu un avis de mise en recouvrement concernant les pénalités de retard calculées suite au plan de règlement établi pour rembourser le reversement de T.V.A, perçue à tort sur le budget annexe du Centre de Tri.

Les versements d'acomptes mensuels ont été régulièrement honorés depuis le 1^{er} janvier 2007. Ces pénalités de retard représentent le « préjudice du Trésor », sur l'avance de ces fonds.

Par lettre reçue le 28 octobre dernier, les services fiscaux nous ont informés d'un dégrèvement gracieux de 1 674.00 euros, représentant la totalité de la somme réclamée au titre des pénalités de retard.

Pas d'avis du Conseil Municipal

10) CESSATION DE LA PERMANENCE CRAM A LA MAISON DES SERVICES PUBLICS DE DOUDEVILLE EN DECEMBRE 2008 :

Modèle de délibération transmise par la Communauté de Communes pour demander le maintien de la permanence CRAM à la Maison des Services Publics :

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 9 novembre 2004 approuvant le projet de création d'un pôle multiservice dans les locaux de la Communauté de Communes,

Monsieur le Maire, explique au Conseil Municipal que La Maison de Services Publics accueille la permanence de la CRAM de Normandie dans ses locaux, qui a lieu le deuxième et quatrième jeudi du mois,

Considérant que la CRAM va cesser sa permanence dans les locaux de la Communauté de Communes en janvier 2009,

Cette décision a été prise par la CRAM de Normandie sans concertation et sans aucune étude des conséquences,

Considérant que durant cette permanence, Mme Burel conseillère retraite, renseigne un nombre important de personnes,

Le Conseil Municipal

- s'oppose à la suppression de la permanence de la CRAM de Normandie,
- demande à M. le Président de la Communauté de Communes de faire le nécessaire auprès de la CRAM de Normandie pour que cette permanence demeure au sein de la Maison des Services Publics.

Avis et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, s'opposent à la suppression de la permanence de la CRAM.

11) COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES TRAVAUX DU 20 OCTOBRE 2008 :

**Les éléments de cette Commission seront communiqués
le jour de la réunion du Conseil Municipal.
(cf. additif)**

12) COMPTE RENDU DE LA COMMISSION COMMUNICATION DU 27 OCTOBRE 2008 :

A) PLAN DE LA VILLE :

Le plan de la ville réalisé par la Société E.M.F sera édité à 6 000 exemplaires sur la base du plan de Coutances (recto verso) et diffusé en même temps que le guide pratique 2009.

Concernant les rues de Doudeville, la Commission Communication décide d'ajouter les rues manquantes sur l'ancien plan (**rue du Val Boulier...**) **et la rue du Lin** dans le lotissement des près. Les autres rues récemment dénommées ne seront pas ajoutées.

Photos d'illustration du plan :

- Vue aérienne pour la 1^{ère} page du plan
- Eglise (façade)
- Carrefour du Lin
- Hôtel de Ville
- Les écoles
- Le collège André Raimbourg
- Le Château de Galleville (voir pour autorisation)
- Montage d'une photo de lin avec « 100 commerçants et artisans vous accueillent »
- Photo du 15 AOUT

B) GUIDE PRATIQUE 2009 :

Ce guide pratique sera édité à 1 700 exemplaires (format 15x21) et comportera 52 pages en quadrichromie.

Le guide pratique sera financé par des encarts publicitaires de 6cm/12cm au tarif de 500.00 € HT.

Les couleurs du site internet ont été retenues comme charte graphique.

Plan du guide :

1^{ère} de couverture : conception par l'imprimerie Yvetotaise

- Edito du Maire
- Les décisions du Conseil Municipal
- Les renseignements utiles
- Paroisse
- Espace Scolaire et Service Jeunesse (les écoles, le restaurant scolaire, le collège André Raimbourg, Doudeville Animation Jeunesse).
- Culture et Vie Associative (Atelier de lecture, Ecole de Musique, les associations, le jumelage, le téléthon)
- Action Sociale (RPA, Maison de retraite, ADMR, CCAS)
- Les Commerçants et Artisans

- Tourisme et Loisirs (Carrefour du Lin, Aire de Camping Car, Chambres d'hôtes et Gîtes, le 15 AOUT, agenda 2009)
- La Communauté de Communes et les Syndicats Intercommunaux
- Etat Civil

4^{ème} de couverture : Page d'accueil du site internet de la ville

C) LE QUATRE PAGES DE NOVEMBRE :

A l'occasion du quatre pages **d'Informations Doudevillaises** (de Novembre), il a été proposé au groupe d'opposition de s'exprimer dans celui-ci. Cette proposition a été rejetée par l'opposition.

Avis et vote du Conseil Municipal :

M. GEMEY précise que le groupe d'opposition ne souhaite pas participer à la rédaction et à la publication du quatre pages de novembre. Si le groupe d'opposition venait à publier un document, il serait financé avec leur deniers propres.

M. LOSSON souligne que la distribution du « quatre page »s est gratuite et que c'est un outil de communication nécessaire. De plus, il ajoute que la prochaine réunion de la Commission Communication aura lieu le 25 novembre prochain à 19h30 au Carrefour du Lin.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à 17 voix pour, une contre (M. FORTIN) et 3 abstentions (MMES DUROZEY, LEGER et M. DUFOUR) le compte rendu de la Commission Communication du 27 octobre dernier.

13) CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE "MISSIONS TEMPORAIRES" DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SEINE-MARITIME :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au **service « missions temporaires »** du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine Maritime.

Ce service permet de recruter temporairement un agent non-titulaire pour assurer :

- Le remplacement d'agents momentanément indisponibles,
- Le renfort ponctuel ou la prise en charge de missions dont le caractère permanent n'est pas assuré.

L'adhésion à ce service se fait sous forme d'une convention qui définit :

- le contenu de la prestation,
- les obligations respectives de la Collectivité et du Centre de Gestion,
- les modalités juridiques et financières relatives aux interventions du service missions temporaires.

Le Conseil Municipal, peut :

- **DECIDER** de l'adhésion au service missions temporaires du Centre de Gestion de la Seine-Maritime,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion.

Commentaires de M. PERCHE

Avis et vote du Conseil Municipal :

M. MALANDRIN souligne le surcoût engendré par le recrutement de personnel de remplacement pour palier à l'absence d'agents en poste.

Les membres du Conseil Municipal, pour 15 voix pour et 6 abstentions (M. LAURENT, GEMEY, MALANDRIN, MMES CURDEL, LEGER, DUROZEY) décident de l'adhésion au service missions temporaires du Centre de Gestion de la Seine Maritime et autorisent M. Le Maire à signer la convention d'adhésion.

14) COMMISSION MUNICIPALE SUR L'ACHAT D'EAU A DOUDEVILLE :

Suite à la dernière réunion du Conseil Municipal, l'Assemblée a jugé opportun de créer une Commission Municipale, élargie au Conseil Municipal, pour débattre de l'achat d'eau à la Commune de Doudeville.

Pour présenter cette spécificité propre au budget Eau de Doudeville, Messieurs REGORSEK et GRISEL se proposent de rencontrer les membres de cette Commission, le 19 novembre prochain, à 18h00, en Mairie, rue Augustin LEMERCIER.

15) REGLEMENT DES CIMETIERES COMMUNAUX :

Intervention de MM DURECU et MOGIS.

16) BUDGET ASSAINISSEMENT – EMPRUNT POUR LA RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION :

Lors de la dernière séance, les membres du Conseil Municipal avaient autorisé Monsieur le Maire à lancer une consultation auprès des organismes bancaires pour contracter un emprunt sur le budget assainissement.

Au jour de la rédaction de l'ordre du jour de cette présente séance, nous n'avons pas reçu les deux propositions demandées.

Elles seront annexées à l'additif du Conseil Municipal.

Avis et vote du Conseil Municipal :

VOIR QUESTION N° 24

17) QUESTIONS DIVERSES :

Pas de questions diverses des membres du Conseil Municipal.

M. DURECU donne la parole aux membres du public.

M. MERIT s'interroge sur la pérennité du relais TDF de Doudeville, qui ne permet pas de recevoir la TNT. M. ORANGE précise que la Mairie a reçu une correspondance de TDF concernant la réception de la TNT et que ce courrier ne mentionnait pas une disparition future de ce relais.

M. MERIT demande si le débit internet va être augmenté pour l'ADSL. M. ORANGE lui répond qu'il n'a pas d'éléments sur ce sujet.

M. MERIT demande au Conseil Municipal si l'augmentation prévue de la fiscalité était maintenue au vu de la situation économique nationale.

MM DURECU et PERCHE lui répondent que l'augmentation future de la fiscalité est la conséquence de l'état des finances communales et de l'injonction du Préfet à revenir à une situation financière et comptable normales. S'agissant plus précisément des futurs taux d'imposition, ceux ci ne sont pas arrêtés à ce jour.

18) COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES TRAVAUX DU LUNDI 20 OCTOBRE 2008 :

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS	POUVOIRS
M. DURECU		X		
M. ORANGE	X			
M. DUFOUR	X			
M. LAURENT	X			
M. METAIS	X			
MME LECLERC	X			

M. CROCHEMORE	X			
<i>SUPPLEANTS :</i>				
M. DEFRANCE				
M. BELLIERE				

L'ordre du jour

- L'éclairage public
- L'affichage publicitaire
- Le stationnement aux abords de l'école maternelle
- Signalétique de zones au Cimetière
- Divers

1. L'éclairage public :

A l'approche du passage à l'heure d'hiver, nous avons mené une réflexion sur la stratégie d'éclairage public dans Doudeville et ses Hameaux.

Nous sommes partis d'un constat :

**Actuellement il y a environ 700 points lumineux.
Tous ces éclairages sont jaunes.
La lumière s'allume vers 18h et s'éteint au petit jour.**

C'est une charge importante pour la commune. Pour préparer cette commission, Mr ORANGE a rencontré Mr LARCHER de la SDEL afin de déterminer les solutions permettant de diminuer cette charge.

Les pistes proposées sont les suivantes :

- Pose de réducteur de tension permettant de faire varier la luminosité à partir d'une heure déterminée. Par ce dispositif, nous pourrions réaliser une économie de 30 à 40% sur la consommation d'électricité (le financement : 40% syndicat électrique et 60% commune).
- Coupure totale de l'éclairage à heure choisie. Exemple, coupure de 1h à 5h du matin
- Allumer un lampadaire sur deux à partir d'une heure déterminée.
- Baisser la puissance des ampoules et passer en éclairage blanc.

- Faire un échange des lampes tous les quatre ans.

Après discussion, la commission a trouvé que la mise en place de réducteur de tension est la meilleure solution car elle ne gage pas le service aux usagés.

Baisser la puissance des ampoules et passer en éclairage blanc nous a semblé également intéressant. Mme Leclerc a proposé une mise en place progressive par quartier.

Avant de statuer sur ce sujet, la commission a souhaité un complément d'information :

- devis pour la fourniture et la pose des réducteurs de tension
- devis comparatifs pour les ampoules

Mr METAIS souhaitait également voir si la luminosité est suffisante dans une des communes avoisinantes qui a adopté ce système.

Ce sujet sera donc traité à nouveau à la prochaine commission.

Dans un premier temps, la commission propose de couper l'éclairage de la piste de course à pied à 23H, heure de fermeture de la salle de sport.

Nous avons discuté de cette proposition en amont avec le président du SIVOSS (Mr THILLAIS).

2. L'affichage publicitaire :

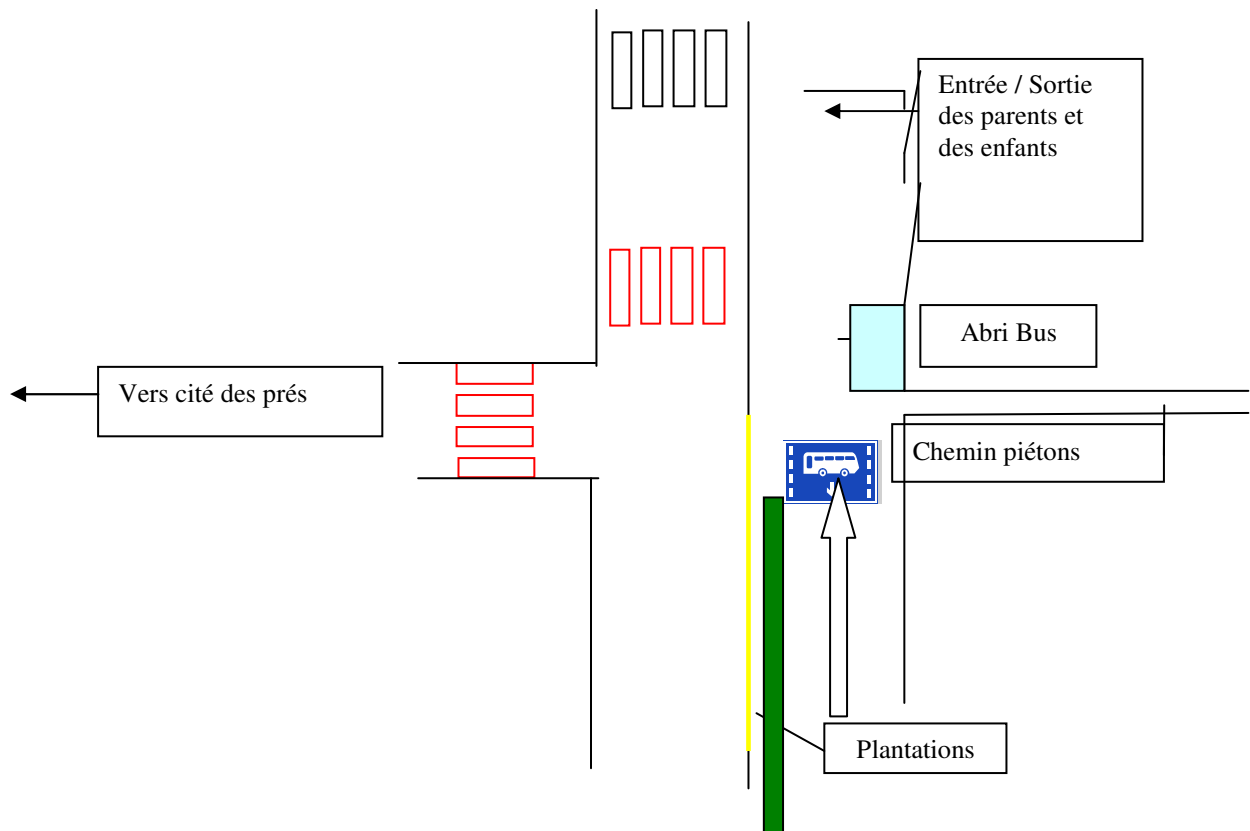
Suite aux diverses remarques et demandes des commerçants Doudevillais, nous avons réfléchi sur la politique d'affichage publicitaire.

Aujourd'hui il n'y a pas de réglementation. La commission souhaite en instituer une afin de maîtriser les publicités extérieures visibles des voies ouvertes à la circulation. Cette réglementation est à l'étude et vous sera présentée dans un prochain conseil.

3. Le stationnement aux abords de l'école Mensire :

- Beaucoup de parents indisciplinés stationnent leur véhicule à cheval sur le trottoir devant le couloir de bus. Les piétons sont donc obligés de marcher sur la route. Pour palier à ce problème de sécurité, la commission propose la mise en place d'une ligne jaune sur la bordure du trottoir concerné en plus du panneau interdiction de stationner positionné avant la crèche (voir plan ci-dessous).

- De même, les parents qui sortent des écoles ne traversent pas sur le passage pour piétons devant l'entrée principale de l'école maternelle. La commission propose donc le marquage au sol de deux nouveaux passages pour piétons (repérés en rouge sur le plan ci-dessous).



4. Signalétique de zones au cimetière :

Suite à la demande de quelques Doudevillais, nous avons réfléchi à la mise en place d'une signalétique permettant de localiser rapidement la tombe de nos proches décédés.

Nous avons mis en avant deux types de repères :

- code couleur
- code alphanumérique

Sur ce sujet, la commission a souhaité prendre un peu de recul. Nous avons donc différé cette décision à la prochaine commission.

5. Panneaux d'affichage dans les hameaux :

Sur propositions de Mr Orange, la commission propose la mise en place de panneaux d'affichage avec fond magnétique (type vitrine) dans les hameaux. Pour information, le coût d'un panneau est environ de 750 €/HT non posé.

6. Plantations dans les hameaux :

Pour faciliter l'entretien des parterres de fleurs dans les hameaux, Mr Orange propose de réaliser les futurs massifs sur bêche.

Mr Laurent pense que ce procédé vieillit mal et n'est pas très écologique. Il propose l'utilisation de copeaux issus de déchets verts (ou autres produits type écorces de pins) et plantation de vivaces plutôt que des annuelles.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

7. Point sur les travaux en cours de réalisation :

Pour conclure cette commission, nous avons fait le point sur les travaux en cours de réalisation.

(Peinture des bureaux de l'intendance et du psychologue de l'école Breton, peinture et insonorisation d'une salle de cours à l'école de musique, toilettes dans la salle du Mont criquet, entretien voirie et plantations hivernales).

Avis et vote du Conseil Municipal :

Le vote des membres du Conseil Municipal portera sur :

- **le stationnement aux abords des écoles**
- **le panneau d'affichage dans les hameaux**
- **les plantations dans les hameaux**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adoptent le compte rendu de la Commission des travaux.

19) MISE EN PLACE D'UN EMPLACEMENT RESERVE :

M. ORANGE propose de mettre en place un emplacement réservé devant l'auto école, rue Maréchal de Villars.

Avis et vote du Conseil Municipal :

Cet emplacement réservé pourrait être partagé avec la charcuterie BOLINGUE.

Les membres du Conseil Municipal, par 17 voix pour et quatre abstentions (MM MALANDRIN, METAIS, MMES LEGER, DUROZEY) décident la mise en place d'un remplacement réservé devant cette auto école.

20) FOURNITURE D'EAU A L'AIRE DE CAMPING CARS DU MONT CRIQUET :

Il a été mis en place une borne payante afin de limiter le débit d'eau utilisé à l'aire de camping cars du Mont Criquet.

Le prix proposé est de 3.00 euros pour les 10 minutes de débit d'eau. (1 jeton pour 10 minutes d'eau).

Mise en place du dispositif : 1^{er} décembre 2008.

Avis et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, par 20 voix pour et une abstention (M. MALANDRIN) décident de porter le prix du jeton d'eau à 3.00 euros.

21) CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR LA VENTE DE JETONS D'EAU- AIRE DE CAMPING CARS DU MONT CRIQUET :

Suite à la mise en place d'une borne payante à l'aire de camping cars du Mont Criquet, le Conseil Municipal doit délibérer sur :

- la création d'une régie de recettes pour les encaissements liés à la vente de jetons pour utiliser le distributeur d'eau à l'aire de camping cars du Mont Criquet.

Avis et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, par 20 voix pour et une abstention (M. MALANDRIN) décident de créer une régie de recettes pour les encaissements liés à la vente de jetons, pour utiliser le distributeur d'eau à l'aire de camping cars du Mont Criquet.

22) VENTE DE LA PROPRIETE RUE DE LA GARE A HARCANVILLE :

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 14 décembre 2006, avait donné les pouvoirs à Monsieur le Maire d'engager les démarches nécessaires pour mettre en vente la propriété située à Harcanville, hameau de Pichemont, 1 route de la gare.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une nouvelle demande d'estimation au service des Domaines pour ce bien.

Pas d'avis du Conseil Municipal

23) BUDGET ASSAINISSEMENT – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS CONCERNANT LA RECONSTRUCTION DE LA STATION D'ÉPURATION :

Monsieur le Maire rappelle que pour le financement des investissements concernant la reconstruction de la station d'épuration, il est opportun de recourir à un financement d'un montant total de 450 000.00 euros.

Les propositions financières sont annexées à l'additif de du Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal sont interrogés sur les caractéristiques principales du prêt à mettre en œuvre.

Avis et vote du Conseil Municipal :

Principales caractéristiques du prêt

Organisme bancaire : **Caisse d'épargne**

Taux fixe : **5.240 %**

Durée : **20 ans**

Mode d'amortissement : **différé d'amortissement et d'intérêts en 2010**

Périodicité des échéances : **constantes et annuelles**

M. MALANDRIN souhaite que la durée d'emprunt soit la plus courte possible, au vu de la durée de vie des équipements de la station d'épuration. Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, donnent pouvoir à Monsieur le Maire de signer la proposition d'emprunt de la Caisse d'Epargne, sous réserve d'une meilleure proposition de DEXIA, non encore parvenue le soir du Conseil Municipal.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 21h00.
La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au mardi 16 décembre 2008, à 18h30.**